AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°15
16 Juin 1982

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 85 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

Arbres Fruitiers

TAVELURE DU POMMIER et DU POIRIER -

Les dernières pluies ont épuisé les dernières possibilités de contaminations primaires .
Le lutte ne sera donc poursuivie qu'en vergers présentant à ce jour des taches de Tavelure .
Les autres vergers, exempts de taches à la mi-Juin, n'ont plus besoin d'être traités contre cette maladie .

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES -

En situations précoce et moyenne, l'importance du vol diminue .Ne traiter que les vergers habituellement atteints et portant une faible récolte .

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER et PETITE MINEUSE DU PECHER -

Une reprise des captures s'observe dans la plupart des régions .Pour la protection des fruits 3 traitements peuvent être nécessaires .Ils s'effectueront 40 jours, 28 jours et 16 jours avant récolte, soit à 12 jours d'intervalle avec l'un des produits suivants (en grammes de matière active par hectolitre) :

- jusqu'à 15 jours avant récolte :

azinphos éthyl et méthyl = 40 (nombreuses spécialités), fénitrothion = 50 (nombreuses spécialités), méthidathion = 40 (Ultracide), phosalone = 60 (Azofène, Zolone) .

- jusqu'à 7 jours avant récolte :

carbaryl = 120 (nombreuses spécialités), méthomyl = 62,5 (Lannate), mévinphos = 50 (nombreuses spécialités)

- jusqu'à 5 jours avant récolte :

dichlorvos = 125 (nombreuses spécialités) .

- sans délai avant récolte :

deltaméthrine = 1,75 (Décis) .

Les produits utilisables à moins de 15 jours avant récolte devront être employés si l'on craint une attaque, entre le 16ème jour et la cueillette .Ce peut être le cas notamment des fruits récoltés avant le 1er Juillet, si l'on a observé des dégâts sur pousses en première génération .

DELAI DES TRAITEMENTS AVANT RECOLTE -

Nous vous rappelons que l'usage des matières actives suivantes est interdit sur arbres fruitiers :

- jusqu'à 42 jours avant récolte :

monocrotophos (Azodrin, Nuvacron) .

- jusqu'à 30 jours avant récolte :

azocyclotin (Péropal), amitraze (Maïtac, Tudy), cyhexatin (Mitacid, Plictran), dialiphos (Torak), diflubenzuron (Dimilin), vamidothion (Kilval Sépaphid) .

- jusqu'à 21 jours avant récolte :

acéphate (Orthène), binapacryl (Ambox), méthamidophos (Tamaron, Orthotox), ométhoate (Folimate), oxydéméton méthyl (Anthonox, Métasystémox), phosphamidon (Dimécron), pirimicarbe (Pirimor), propargite (Omite) .

Ces produits sont à utiliser à la dose homologuée .
Des contrôles destinés à connaître la teneur des fruits en résidus de pesticides sont opérés sur les marchés ou avant les exportations par le Service de la Répression des Fraudes .
Toute augmentation de la dose homologuée augmente également le délai de traitement avant récolte .

P 188

CARPOCAPSE DES PRUNES -

Dans les vergers à prunes tardives ou sensibles à ce ravageur, on renouvellera le traitement avec de préférence un produit à base d'azinphos (nombreuses spécialités) ou de phosalone (Azofène, Zolone) .

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant P.Duffaud. CPPAP N° 478 AD

POU de SAN JOSE - PANDEMIS -

Dans les régions tardives situées à plus de 5-600 mètres d'altitude, intervenir dès maintenant, si nécessaire (voir Bulletin Technique du 27 Mai) .

Vigne

MILDIOU -

De nouveaux foyers ont été découverts dans le Var - Le Muy et Le Luc : nombreuses taches, Cabasse et Puget-Ville : quelques taches, La-Cadière-d'Azur : une tache .

Ailleurs, rien de nouveau, mais les pluies importantes qui ont affecté le Nord du Vaucluse et le Sud de la Drôme devraient faire apparaître des foyers .Difficilement, cependant, puisque les vignes ont souvent été traitées .

En conséquence,

1 - Dans les zones du Var où les foyers sont actifs, renouveler la protection suivant les types de matières actives : 10 jours pour les classiques et cymoxanil (Curzate), 14 jours pour les systémiques .

2 - Dans les zones du Var, des Bouches-du-Rhône et du Sud Vaucluse où les orages ont été nuls ou très faibles, la protection peut être relachée dès à présent dans la mesure où la nouaison est terminée .On pourra toutefois être amené à la reprendre si des foyers étaient découverts .

3 - Dans le Nord du Vaucluse et le Sud de la Drôme il faut être attentif à la sortie des taches .Renouveler à 15 jours pour les classiques et Curzate et 21 jours pour les systémiques .

Nous signaler tout foyer : un abonnement gratuit est offert .

BOTRYTIS -

La protection rationnelle nécessite 4 traitements aux stades: chute des capuchons floraux, fermeture de la grappe, début véraison, 3 semaines avant vendanges .

Toutefois, 3 de ces traitements peuvent être facultatifs si les conditions sont sèches .

Ainsi, le premier traitement peut être déconseillé dans les cas "2" du paragraphe MILDIOU, mais s'avère nécessaire dans les cas 1 et 3 .

TORDEUSES DE LA GRAPPE -

Le deuxième vol vient de commencer dans les zones les plus précoces : Châteauneuf-du-Pape, Mazan, Port-de-Bouc, Puget-Ville, Fréjus .

Il est encore trop tôt pour intervenir .

Toutefois, on peut envisager pour les parcelles les plus précoces de l'appellation Châteauneuf-du-Pape et les situations identiques, un traitement préventif vers le 23 Juin .Un prochain Bulletin fixera plus précisément ces dates d'intervention .

Il est rappelé que le traitement contre la 2ème génération est le plus souvent obligatoire et doit être exécuté préventivement .En effet, toute perforation par les chenilles sera la porte d'entrée pour le BOTRYTIS .

Dix jours après le traitement préventif un contrôle des attaques doit être effectué .Si 10% des grappes sont atteintes, un traitement curatif est nécessaire .

Dans les zones qui ont été infestées en 1ère génération et dans le cas où le 2ème vol est très long, un renouvellement du traitement préventif contre la 2ème génération peut être nécessaire lorsque sa rémanence est terminée : nous signalerons toute prolongation des vols .

CICADELLES VERTES -

Des attaques sont visibles .Il ne semble pas que les dégâts de la 1ère génération aient des conséquences sur la récolte .De toute façon les traitements contre les Tordeuses de la grappe limiteront les populations .Par contre, mi-Juillet à début Août la protection pourra être nécessaire .

SOINS A DONNER APRES UNE CHUTE DE GRELE -

1° - *Sur vigne* - Quels que soient les dégâts, il n'est pas conseillé de retailler après la mi-Juin ,les nouvelles pousses n'ayant plus le temps de s'aoûter .

Par contre, la protection principalement contre le ROT BLANC sur les grappes surtout des vignes âgées est nécessaire .Contre le ROT BLANC, on emploiera la captane à 500 g de M.A./hl ou le folpel à 300 g de M.A./hl dans les 15 heures qui suivent la chute de grêle, au-delà leur efficacité diminue très rapidement .

2° - *Sur arbres fruitiers* - a) sur pruniers, effectuer aussitôt un traitement avec une bouillie bordelaise à 1 % ou un produit cuprique à raison de 250 g de cuivre métal .

b) sur les arbres sensibles au cuivre (pommiers,poiriers,pêchers notamment) traiter avec un des produits conseillés contre les Tavelures .

Ces traitements présentent le maximum d'intérêt lorsqu'ils sont effectués dans les 20 heures qui suivent la chute .Au-delà de 36 heures la protection est aléatoire .

Cultures Légumières

ACARIENS SUR AUBERGINES -

On observe fréquemment des pullulations importantes de ce ravageur .Intervenir avec un acaricide spécifique mais éviter toute spécialité à base de dicofol .

MOUCHE DE LA CAROTTE -

Le vol est terminé .Suspendre la protection .

TEIGNE DU POIREAU -

Le vol de la 1ère génération se termine . Suspendre la protection .